



TRACT

Montreuil, le 02 juin 2021

ORGANISATION DU TRAVAIL

FLEX OFFICE ET TÉLÉTRAVAIL EXACERBÉS : LES NOUVEAUX MAUX DES CHEMINOTS

Le flex office a fait son apparition en France au début des années 2010.

Le concept repose sur 2 principes : l'absence de poste de travail attribué à chaque salarié et l'absence de bureaux fermés.

Cupidement, l'exécutif de la SNCF veut le généraliser afin de réduire les surfaces et les loyers. Pour la CGT, c'est NON : cette organisation du travail est pathogène et archaïque.

Malgré un retour d'expérience très négatif par les salariés, la direction de la SNCF instaure le Flex-Office sur la quasi-totalité des sièges des directions centrales. Elle profite même de l'effet des mesures sanitaires et l'imposition du télétravail.

Cette période n'est pourtant pas propice aux transformations irréfléchies en termes d'ergonomie du travail. Seule la recherche d'économies semble motiver les projets.

Cheminots, ne tombons pas dans les leurres de temps prétendus modernes.

La Direction évoque une performance accrue de la productivité et de la créativité. Le flex office permettrait de casser la routine, donnerait des opportunités de discuter avec des personnes différentes chaque jour, de nouer des liens. Bref, l'illusion patronale évoque l'enrichissement mutuel des salariés de différents secteurs, leur permettant de mieux comprendre les métiers de leur propre entreprise.

Mais ne soyons pas candides !

Comment peut-on nouer des liens entre collègues avec qui on ne partagera que quelques heures un espace de travail ? **En pratique, le flex office nécessite une organisation sans faille.** Lorsque l'on arrive sur son lieu de travail, il faut trouver un emplacement où s'installer. Rien ne garantit la proximité, pourtant nécessaire, avec les collègues de son entité.

Le "flex desk" qui accompagne systématiquement le flex office **consiste à mettre à disposition des agents moins de postes de travail qu'il n'y a de personnel** (7 places pour 10 cheminots). Ce qui représente une source de stress à l'endroit des salariés.

L'un des arguments plébiscités par la Direction est le temps d'occupation des bureaux attribusés de 60% en moyenne. Ainsi, la véritable raison d'être du flex office est l'économie de mètres carrés. Dans un contexte où la SNCF n'est plus propriétaire de ses locaux, la politique immobilière est particulièrement agressive.

Or, un bureau impersonnel conduit à l'abandon de son intimité sur son lieu de travail. **C'est nous dépersonnaliser pour mieux nous effacer.** C'est nous déposséder d'une partie de nos outils de travail.

Le travail n'est pas seulement constitué des compétences individuelles, ce sont surtout des compétences collectives mises en commun.

AGISSONS POUR NOS DROITS



RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS



Des conditions de vie et de travail au service du bien-être

La réclame pour vendre du « Flex » est particulièrement séduisante en proposant différentes ambiances : **Clubhouse**, dédié à une équipe travaillant sur un projet précis quelques heures. **Cove**, espace compact d'échanges. **Haven**, refuge pour travailler seul. **Jumpspace**, lieu de réunions improvisées ou d'accueil des nomades. **Landing**, endroit pour se préparer avant une rencontre ou pour débriefing après. **Meeting-Space**, salles de réunions réservables. **Workshop**, lieu de travail collaboratif pour échanger, "brainstormer", avancer sur un projet.

Ceci impliquerait donc que plusieurs espaces soient accessibles pour chaque salarié.

Les vocables anglo-saxons servent-ils à donner le change de la modernité à des orientations et réorganisations qui sont discutables ou clairement rétrogrades.

Hier déjà, l'open space, dont les dégâts pour les salariés ont clairement été identifiés, avait nécessité que les cheminots apportent des aménagements, tant bien que mal, avec des armoires en guise de cloison, des paravents ou en s'appropriant parfois des espaces inoccupés.

La direction pratique un chantage abject pour imposer ses projets !

Nous savons que le télétravail est une attente de nombreux cheminots, parfois, pour des raisons de concentration des postes de travail de plus en plus éloignés des bassins de vie. **La promotion du télétravail par nos dirigeants est nouvelle. Elle est surtout pragmatique**, la productivité (rapport de la quantité de travail réalisée sur le temps de travail rémunéré) est globalement favorable à l'employeur. La direction, au travers un accord peu protecteur de 2017 et des mesures dérogatoires offertes par la crise sanitaire, considère opportunément que le rapport de forces est en sa faveur. **Elle veut profiter du contexte pour abaisser le prix du travail.**

La CGT exige un télétravail encadré. Il doit se faire exclusivement sur la base du volontariat en respectant le collectif de travail. Or, la mise en œuvre du flex office avec un volume d'espace de travail inférieur au nombre de postes, conduit inéluctablement vers une forme de télétravail forcé.

Pour la CGT, deux aspects fondamentaux guident l'action syndicale : le travail doit s'adapter à l'homme et le progrès doit être au service des femmes et des hommes.

La CGT revendique la suppression des flex office comme des open-spaces. Nous exigeons des conditions de télétravail qui garantissent la frontière entre la vie professionnelle et la vie personnelle (heures de joignabilité, trêve de messagerie, bureaux mis à disposition sur des sites ferroviaires proches du domicile ...).

De nombreux cheminots ont contacté la CGT pour exprimer leurs craintes et leur refus du flex office et leur exaspération du travail à domicile dans de mauvaises conditions. **La CGT invite les cheminots à débattre collectivement des sujets d'organisation du travail.** Les sièges de direction n'échappent malheureusement ni au mal travail, ni au mal-être au travail.

**Refusons notre expropriation.
Réapproprions-nous notre travail, nos outils de travail.
Portons ensemble nos revendications légitimes,
Faisons-nous entendre !**

